



Délai référendaire: 4 juillet 2024

Arrêté fédéral portant approbation du Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et le Panama

du 15 mars 2024

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 23 août 2023²,
arrête:

Art. 1

¹ Le Traité d'entraide judiciaire en matière pénale du 3 mars 2023 entre la Confédération suisse et la République du Panama³ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil des États, 15 mars 2024

La présidente: Eva Herzog
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 15 mars 2024

Le président: Eric Nussbaumer
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Date de publication: 26 mars 2024

Délai référendaire: 4 juillet 2024

¹ RS 101

² FF 2023 2123

³ RS ...; FF 2023 2125

